

# Certificat de Spécialisation Tracteurs et machines agricoles

 *Formation continue*

27 janvier 2014 - 22 août 2014

"La terre, le coeur  
de nos métiers"

Angers

Les établissements  
agricoles publics  
de Maine-et-Loire



[www.eap49.educagri.fr](http://www.eap49.educagri.fr)

## Conditions d'admission

L'action de formation est ouverte aux

- ◆ salariés,
- ◆ jeunes âgés de 18 à 25 ans à la sortie du système scolaire,
- ◆ demandeurs d'emploi, sans condition d'âge

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme agricole de niveau V (CAPA, BEPA ou BPA) en lien avec cette spécialisation.

Les candidats doivent également disposer des capacités physiques suffisantes et des pré-requis évalués lors de la journée de validation de projet.

## Comment s'inscrire ?

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du CFPPA ou sur le site internet :

[www.cfppa-angers.com](http://www.cfppa-angers.com)

Les candidats sont reçus lors d'une journée de validation de projet : réunion d'information sur le centre et la formation, visite du site, tests de pré-requis et entretien individuel.

- ◆ Dates : 17 décembre 2013, 7, 14 ou 21 janvier 2014.
- ◆ Horaires : 13h30 - 17h30.



BP 43627 - 49036 ANGERS CEDEX 01  
 Tél. : 02 41 68 60 03 - Fax : 02 41 68 56 62  
[cfppa.angers@educagri.fr](mailto:cfppa.angers@educagri.fr)

# CS Tracteurs et machines agricoles

## Utilisation et maintenance

### Objectif de l'action / métiers visés

Le Certificat de spécialisation « Tracteurs et machines agricoles – utilisation et maintenance » permet de former des conducteurs d'engins d'exploitations agricoles qui peuvent y travailler en tant que salarié ou chef d'exploitation. Ils peuvent également trouver un emploi dans les entreprises de services à la production (entrepreneurs agricoles ou CUMA).

**Le CFPPA Le Fresne a choisi d'orienter cette formation vers une « agriculture de conservation des sols », dans le cadre de l'objectif « Produire autrement » du Ministère de l'agriculture.** Les techniques culturales simplifiées de non-labour et de semis direct en lien avec l'agronomie seront abordées et pratiquées.

Le conducteur de machines agricoles assure principalement deux fonctions :

- Il réalise les travaux agricoles sur l'exploitation en utilisant les matériels agricoles de l'entreprise ;
- Il assure l'entretien et la maintenance courante, éventuellement la remise en état des matériels.

Il est capable de choisir, préparer et utiliser les tracteurs et leurs outils ou les chargeurs automoteurs, en considérant le chantier à réaliser, les conditions pédo-climatiques et les exigences du donneur d'ordre, en toute sécurité et dans le respect des règles de l'environnement.

L'activité des conducteurs de machines agricoles est liée aux calendriers des cultures. En période culturale, l'activité principale est la conduite de matériel tandis qu'en saison hivernale, c'est l'activité de maintenance qui domine.

### Durée

La formation comprend 550 heures au centre (17 semaines) et 420 heures de stage en entreprise (12 semaines).

*N.B. Les stages en entreprise sont répartis en 4 périodes respectivement de 2, 3, 2 et 5 semaines, situées à des périodes d'intense activité agricole afin de favoriser la pratique professionnelle.*

### Moyens pédagogiques

- Intervenants professionnels spécialisés
- Ateliers équipés de matériels professionnels
- Exploitations agricoles supports de travaux pratiques et de mise en situation
- Participation du réseau des CUMA du Maine-et-Loire avec la présence d'un animateur machinisme

### Contenu de formation

La structure du référentiel est composée de trois objectifs :

- **Réaliser les travaux agricoles mécanisés** dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité. Une forte orientation « agriculture de conservation des sols » est donnée à cet objectif. Passage des CACES 8 et 9 (tracteur agricole > 50 CV et télescopique).
- **Assurer l'entretien et la maintenance** des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité.
- **Participer au suivi et à la gestion** de l'atelier de travaux mécanisés.

### Certification

L'évaluation est organisée en 3 unités capitalisables (UC) et comprend 4 épreuves :

- **UC1** : épreuve pratique portant sur le réglage et l'utilisation d'un agroéquipement.
- **UC2** : épreuve écrite portant sur l'entretien et la maintenance des différents éléments du tracteur et des machines agricoles + épreuve pratique en atelier portant sur l'un et/ou l'autre des aspects suivants des agroéquipements : moteurs et tracteurs, matériel autoporté et tracté, mécano-soudure.
- **UC1 et UC3** : réalisation et soutenance d'un dossier technique concernant les agroéquipements des entreprises de stages.

Les épreuves se déroulent en présence de formateurs et de professionnels.

La réussite à l'examen est conditionnée par l'obtention de l'ensemble des unités capitalisables.